

Eneco Toit Solaire

Carte tarifaire novembre 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.



Tous les prix sont hors TVA

Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE
(€ / an)
70,00



CONSOMMATION (€cent / kWh)				
Compteur simple	Compte	Compteur excl. nuit		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
18,99	21,57	16,91	16,91	

Coûts externes et taxes sur l'énergie

TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(inditants verses a votre gestionnaire de reseau)							
Gestionnaire de réseau	Fr	Frais de distribution (€cent/kWh)			Frais de transport	Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)
Gestioning de leseud	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99
TECTEO	8 17	9 14	4 87	4 20	3 62	22 77	63.69

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant la première année. Ce produit est offert uniquement aux clients disposant d'une installation de production locale (maximum 10kVA), qui produit de l'électricité à la même adresse que celle pour laquelle le client conclut un accord pour la fourniture d'électricité. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution ênergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les demiers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les poix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 5 kWA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation au protata du nombre de jours pendant lesquels le client e

- (*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an. (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible. (2) Pas soumis à la TVA
- (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 022111 pour la Belgique. / Valable du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2021 inclus. / BB_032_022111_FR_ENECO_POWER_SOLAR

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)	
AIEG	0,1926	0,3474	
AIESH	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474	
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474	
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474	
ORES (Est)	0,1926	0,3474	
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474	
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474	
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474	
ORES (Namur)	0,1926	0,3474	
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474	
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474	
SIBELGA	0,1926	0,3474	
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474	
TECTEO	0,1926	0,3474	

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)	0,075
--	-------

Contribution Fonds Energie (Flandre) (2) (€ / mois)				
	Tension basse	Tension moyenne		
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51		
Tarif consommateur protégé	0,00	-		
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	en Flandre	2,39		
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		2,82		
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,00			

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles $(\mathcal{C} / \text{an})$

0.00

10,20

16,32

20,40

30,60

40,80

81.60

132,60

<= 1.44 kVA

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA



Eneco Toit Solaire



Carte tarifaire novembre 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

Prix de l'énergie

COMMERCIALISATION LIMITÉE DE L'INJECTION

REDEVANCE FIXE (€ / an)		CONSOMMATION (€cent / kWh)				
	+	Compteur simple Compteur double		ur double		
(5. 5.9)			HEURES PLEINES	HEURES CREUSES		
		PRÉLÈVEMENT				
V-1		Voir prélèvement	Voir prélèvement	Voir prélèvement		
Voir prélèvement		INJECTION				
		9,78	11,36	6,21		

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document.

Eneco Toit Solaire est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix d'injection sont fixes pendant la première année. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 100 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix.

Carte tarifaire version 022111 pour la Belgique. / Valable du 1er novembre 2021 au 30 novembre 2021 inclus. / BB_032_022111_FR_ENECO_POWER_SOLAR